



Cadre réservé au contrôle de légalité

Envoyé en préfecture le 10/03/2025

Reçu en préfecture le 10/03/2025

Publié le

ID : 039-253900302-20250305-SIE\_2025\_0006-DE

S'LO

## DÉLIBÉRATION N° SIE\_2025\_0006 DU CONSEIL SYNDICAL

SÉANCE DU 05 / 03 / 2025

Date de la convention :  
**27 / 02 / 2025**

Date d'affichage :  
**27 / 02 / 2025**

Nombre de Conseillers :

- En exercice : **6**
- Présents : **5**
- Votants : **5**

Votes :

- Pour : **5**
- Contre : **0**
- Abstention : **0**

L'an deux mille vingt-cinq, le cinq mars à vingt heure et trente minutes, les membres du Conseil Municipal de la Commune de MAISOD, régulièrement convoqués, se sont réunis au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire, Michel BLASER.

**MEMBRES PRÉSENTS :**

M. Michel BLASER, M. Marcel RENAUD, M. Julien BUFFAUT, M. Régis LACROIX, Mme Catherine FORESTIER,

**ABSENT(S) AVEC POUVOIR :**

**ABSENT(S) EXCUSÉ(S) :** M. Romain VOLATIER

**SECRETARIE DE SÉANCE :** Mme Catherine FORESTIER,

### OBJET : APPROBATION DEVIS

Monsieur le Président rappelle à l'Assemblée qu'il y a lieu de procéder au déplacement des compteurs abonnés de leur maison en limite de propriété et présente le devis reçu et analysé en mairie de la Société GUENUCHOT comme suit :

- **Devis n°DE002235** à la somme de 41 947.20 € TTC comprenant
  - o DICT / Signalisation de chantier
  - o Découpe et démolition de revêtement béton ou enrobé
  - o Recherche et dégagement de réseau existant
  - o Terrassement en tranchée en terrain meuble, évacuation des déblais, remblai 0/31.5 et compactage
  - o Raccordement sur réseau existant par raccords électro soudables
  - o Fournitures et pose de regard compteur compozit type MAEC CAHORS 800 + Tampon 3.5 T et kit étrier
  - o Dépose de compteurs existants dans les maisons, pose d'une manchette + vannette et repose du compteur dans le regard (non compris fourniture de compteur neuf)
  - o Reprise de tranchée en enrobé
  - o Reprise de surface bétonnée

Après en avoir délibéré, à l'**UNANIMITÉ**, le Conseil Syndical,

- **VALIDE** le devis de la Société GUENUCHOT à la somme de 41 947.20 € TTC
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tous documents relatifs à ce dossier.

*Ainsi délibéré les jours, mois et an susdits.*

*Ont signé au registre des délibérations les membres présents.*

*Pour extrait conforme,*

*Le Président, Michel BLASER*